

0691496B
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE JACQUES PREVERT
AVENUE DE BURAGO DI MOLGORA
69360 ST SYMPHORIEN D OZON
Tel : 0478024870

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 66
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/04/2025
Réuni le : 15/05/2025
Sous la présidence de : Catherine Boyer
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2025
Numéro de la DBM : 7
Budget d'origine :
 Budget primitif : ☒ [X]
 Budget annexe : ☐ []
Pièce(s) jointe(s)
 ☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DON DE 500€ A L'AS : Le conseil d'administration vote le prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement la somme de 500€ qui sera à verser à l'Association sportive du collège sous forme de don.
En effet, l'AS du collège a la possibilité cette année d'amener 5 élèves en championnat de France de tennis de table à Rennes. Le coût du voyage et du séjour ne pourra pas être entièrement pris en charge par l'UNSS et l'AS.
Le collège se propose donc de participer à hauteur de 500€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0